LA LETTRE DE LA DIV

N° 104

MENSUEL D'INFORMATION DE LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA VILLE

JUIN - JUILLET 2005 • 1,60 EURO • www.ville.gouv.fr

NOUVEAU

La Lettre de la DIV change de formule, avec une nouvelle maquette et de nouvelles rubriques. Nous avons voulu rendre votre lecture plus agréable ; donner davantage la parole aux experts des quartiers ; mieux valoriser les initiatives locales. Bonne lecture.
La rédaction.

P. 2-3
ENQUÊTE
L'Ifop a passé au crible 5 500 emplois de médiation sociale.

P. 5
CHÔMAGE DES JEUNES
Un entretien avec Philippe Choffel, de l'Observatoire national des ZUS.

MERCI MADAME

Claude Brévan, déléguée interministérielle à la ville depuis 1998, est partie à la retraite le 30 juin dernier. Architecte de formation, Claude Brévan a passé trente-cinq ans au service de l'Etat, vouant sa carrière aux questions de l'urbanisme et du social. Tous ceux qui l'ont côtoyée au cours de ce parcours savent avec quelle détermination et passion elle a animé la politique de la ville. L'équipe de la DIV lui rend ici hommage.

© J.M. Manaud / DIV

Quel avenir pour la médiation sociale ?

© C. Hamelin / DIV

Le 21 juin dernier à Rennes, rencontre sur le métier du correspondant de nuit, organisée par le réseau des villes des correspondants de nuit et le FFSU.

Après dix ans d'existence, la fonction a fait la preuve de son utilité. Reste à la doter d'un vrai statut

Dix ans après les premières initiatives bénévoles dans les quartiers en difficulté, les emplois de la médiation sociale ont pris leur essor et se sont structurés. Comment pérenniser et professionnaliser ces métiers ? Cette question était au cœur de la rencontre organisée par le CNFPT et la DIV, le 15 juin, à Paris. La journée a rassemblé plus de 300 personnes : élus, associations, partenaires... Elle a débuté avec les résultats de l'enquête IFOP sur les emplois de la médiation sociale (voir p 2-3) puis des témoignages d'élus locaux et d'acteurs. « *Pérennisation du financement, structuration accrue, poursuite de la professionnalisation... sont les trois défis que la médiation sociale doit relever* [pour] *humaniser la ville* », a déclaré Catherine Vautrin. La ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité a indiqué la nécessité de poursuivre le programme "adultes-relais", très sollicité dans le secteur de la médiation. Elle a rappelé qu'un groupe national planchait « *sur le périmètre de la médiation sociale, son cadre éthique, son articulation avec le travail social et la construction de logiques de parcours* ». Claude Brévan, déléguée interministérielle à la ville, s'est réjouie du « *mûrissement de cette profession* », et de la mise en place de référentiels d'activités et de formations diplômantes. « *Les collectivités doivent aller vers les publics défavorisés et ne pas négliger la formation de ceux qui sont en contact avec les publics difficiles* », a rappelé André Rossinot, président du CNFPT. Le CNFPT prévoit de se rapprocher des conseils régionaux pour créer des formations communes aux médiateurs et travailleurs sociaux et de saisir le conseil supérieur de la fonction publique territoriale sur l'intégration de la médiation dans l'accès à la fonction publique territoriale et la construction de passerelles.

Par la suite, le réseau des villes des correspondants de nuit et le FFSU (Forum français pour la sécurité urbaine) ont organisé, les 21 et 22 juin à Rennes, un colloque sur le correspondant de nuit, « un métier de la nuit au cœur de la ville » avec le soutien de la DIV. L'occasion d'officialiser l'existence d'une charte de déontologie dédiée à ce métier, qui sera adoptée à la rentrée. •

« Pérennisation du financement, structuration accrue, poursuite de la professionnalisation... sont les trois défis à relever »

CATHERINE VAUTRIN, MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA COHÉSION SOCIALE ET A LA PARITÉ

LA LETTRE DE LA DIV • N°104 • JUIN-JUILLET 2005

Enquête sur les emplois de médiation sociale

Pour le compte de la DIV, l'Ifop a enquêté sur le profil des médiateurs sociaux, les spécificités de leur métier, l'organisation de leur service... Les principaux constats

56%

des médiateurs sociaux sont des femmes. Celles-ci travaillent le plus souvent au sein d'associations, comme médiatrices sociales et culturelles

© PAITAKHINI J.C. / URBA IMAGES SERVER

Les médiateurs sont globalement jeunes. 42 % d'entre eux ont 25-34 ans.

REPÈRES

Comité interministériel à la ville (CIV) 1er octobre 2001, adoption de la charte de référence de la médiation sociale.

Loi du 1er août 2003 : la médiation sociale est mentionnée dans la loi d'orientation et de programmation pour la rénovation urbaine.

Guide Repères, *La médiation sociale, une démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique,* édité par la DIV et le CNFPT. Disponible sur le site de la DIV www.ville.gouv.fr

Actes du colloque sur la médiation sociale - CNFPT-DIV du 15 juin 2005 : parution fin septembre 2005 sur le site www.ville.gouv.fr

Actes du colloque sur les correspondants de nuit du 21 et 22 juin 2005 à Rennes : prochainement mis en ligne sur le site du Forum français pour la sécurité urbaine www.ffsu.org

Qui sont les médiateurs ? Quelles sont leurs missions ? Comment leur service est-il organisé ? L'Ifop a enquêté entre janvier et avril 2005 auprès d'un échantillon de 804 structures employant 5500 médiateurs sociaux. Premier constat : les médiateurs ont surtout été recrutés lors de la montée en puissance des programmes emplois-jeunes puis adultes-relais, au cours de la période 1998 - 2002. A partir de 2003, les créations d'emploi diminuent, du fait de la fin progressive du dispositif emplois-jeunes. Mais les effectifs sont restés stables au sein des équipes. Par ailleurs, dans 51 % des cas, les emplois-jeunes ont été intégrés dans la structure de départ selon des statuts différents (CDD, CDI, fonctionnaire). Dans les deux-tiers des situations, ils ont gardé les mêmes fonctions de médiation.

70 % des médiateurs relèvent encore d'un contrat aidé. Le plus souvent, il s'agit de contrat adultes-relais. La part des emplois-jeunes a diminué.

L'employeur : le plus souvent, il s'agit d'une association (61 % des cas) ; plus rarement d'une collectivité (21 % des cas) ; d'un bailleur (5 %), d'une régie de transports (2 %) ou d'une agglomération (1 %). Nuance : la catégorie « associations » englobe aussi des structures créées par des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux, des sociétés de transport. Concernant les fonctions exercées : une majorité de médiateurs travaille comme médiateurs sociaux et culturels (53 %) ou comme agents de prévention et de médiation présents dans les espaces publics (40 %). Plus rarement, comme coordonnateurs d'équipe de médiation (11 %), agents d'ambiance et de médiation dans les transports (7%) ou correspondants de nuit* (6%). Autre constat : la médiation sociale est une activité en général territorialisée (74 % des cas), ciblée, le plus souvent, sur une ZUS.

L'enquête renseigne également sur le profil du médiateur. La profession est féminisée (56 % de femmes) ; globalement jeune (42 % de 25- 34 ans ; 34 % de 35-49 ans). La formation initiale est en générale de niveau CAP-BEP (28 %) et bac (26 %). Seul un tiers des médiateurs a au moins un

REGARDS CROISÉS

© DR

"Il faut ouvrir des passerelles avec d'autres métiers"

RAYMOND COUDERC MAIRE DE BÉZIERS, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS-MÉDITERRANÉE

En 2002, votre commune a mis en place un service de 8 médiateurs. Pourquoi ?
Cela met de l'huile dans les rouages. Les médiateurs amènent les gens à régler par la discussion des problèmes qui pourraient dégénérer. Pour le maire, c'est précieux : il est mal placé pour jouer ce rôle, étant considéré comme dépositaire de l'autorité... Par ailleurs, notre équipe va servir de « tuteur » pour les agents des autres communes de l'agglomération. A cet effet, deux nouveaux postes sont prévus.

Sur quels critères et sous quel statut avez-vous recruté les médiateurs ?
Surtout, nous ne voulions pas engager des « grands frères », caïds de quartier, pour avoir la paix. Nous avons choisi des personnes reconnues pour leurs compétences au sein du quartier ou des associations. Capables d'apprendre et d'écouter.
Chez nous, il n'y a aucun contrat aidé. Quelques-uns étaient déjà agents de la Ville. Les autres ont été recrutés sous CDD. Peu à peu, nous intégrons ces derniers dans la filière animation de la fonction publique territoriale.
C'est important d'ouvrir des passerelles avec d'autres métiers : c'est un métier stressant, après dix ans maximum, on a besoin de souffler...

Bénéficient-ils de formations ?
C'est indispensable. Nous avons monté un référentiel de formation avec le CNFPT Languedoc-Roussillon qui est utilisé maintenant au niveau national.

© DR

"Chez nous, il n'y a aucun contrat aidé, seulement des CDI"

JEAN-MICHEL BOUCHE DIRECTEUR DU SERVICE DES CORRESPONDANTS DE NUIT DE L'AGGLOMÉRATION DE DIJON

Votre service fonctionne à l'échelle de l'agglomération. C'est plutôt exceptionnel, non ?
Oui, c'est atypique. Notre service a été créé début 2004, sur une initiative de la communauté d'agglomération Le Grand Dijon, en partenariat avec cinq communes, cinq bailleurs sociaux et le conseil général. Il y a une vraie volonté politique commune.

Comment fonctionne l'équipe ?
18 correspondants de nuit, encadrés par 3 coordinateurs, interviennent dans l'habitat social des ZUS de cinq communes. Cela représente 11 230 logements. Le service fonctionne toutes les nuits, de 19 h 30 à 2 h du matin. Les médiateurs tournent par deux dans quatre secteurs. Ils peuvent être appelés par les habitants au moyen d'un numéro unique par secteur. Leurs missions : porter assistance aux personnes en difficultés ; contribuer à un climat de confiance et à une baisse du sentiment d'insécurité ; faire de la veille résidentielle.

Sous quel statut ont été recrutés les médiateurs ?
Chez nous, pas de contrat aidé. Tous sont salariés de l'association *Acodège*, l'opérateur, en CDI. Le budget - 1,66 millions d'euros en 2005 - est financé entièrement par l'agglomération, les communes, les bailleurs sociaux et le conseil général. Par ailleurs, les médiateurs vont bénéficier de formations à la rentrée, déterminées en fonction des besoins des territoires, et en collaboration avec tous nos partenaires.

niveau Bac+2. Côté statut, 70 % des médiateurs relèvent encore d'un contrat aidé. La part des emplois-jeunes a diminué (26 % des cas). Au contraire, celle des adulte-relais (39 %) a augmenté. Idem pour les contrats de droit commun (CDD, CDI) et le statut de fonctionnaire territorial (32 % dans les collectivités locales).
Au-delà de ces tendances générales, l'enquête note des différences, selon que l'employeur est une ville ou une association. Deux portraits apparaissent : le médiateur employé par une association est en général une femme (65 % des cas), âgée de 35 à 49 ans (40 % des cas), dont le niveau d'étude est Bac+2 et qui exerce une fonction de médiation sociale et culturelle. Le médiateur employé par une ville est, quand à lui, plutôt un homme, entre 25 et 34 ans (53 %), diplômé d'un CAP-BEP ou du bac et exerçant dans la prévention et la médiation sur les espaces publics (69 % des cas).
L'Ifop s'est enfin intéressé à l'organisation de ces emplois. Les financements des postes sont très diversifiés, surtout d'origine publique. Les partenaires sollicitant le plus les médiateurs sont : les travailleurs sociaux (59 %) ; les écoles (50 %) ; les mairies (48 %) et les bailleurs sociaux (38 %). Les situations traitées : les difficultés d'ordre social et de détresse sociale (42 %) avant les conflits d'usage des espaces publics (24 %) ; conflits avec l'institution scolaire (23 %) ; conflits de voisinage et nuisances sonores (20 %).
L'Ifop pointe, enfin, les incertitudes quant à l'avenir. La pérennisation des emplois est au cœur des préoccupations alors que 69 % des contrats emplois-jeunes arrivent à échéance fin 2006. La plupart des employeurs espère un maintien ou une consolidation du service. Pour les associations, les moyens financiers seront déterminants ; les villes mettent, quant à elles, l'accent sur la professionnalisation de la fonction. •

© CHAUVET H. / URBA IMAGES SERVIR

Selon l'Ifop, 40 % des médiateurs travaillent comme agents de prévention et de médiation dans les espaces publics.

* Il s'agit des 5 emplois repères, identifiés dans le *Guide la médiation*, voir Repères.

POLITIQUE DE LA VILLE

Quels enseignements tirer des contrats de ville ?

Les évaluations à mi-parcours des contrats de ville font le bilan

© PATTACINI J.C. / URBA IMAGES SERVER

Pour réaliser une synthèse nationale des contrats de ville, Renaud Epstein et Thomas Kirszbaum, consultants chercheurs se sont appuyés sur la centaine d'évaluations des contrats de ville transmises à la DIV. Éducation, prévention de la délinquance/sécurité, insertion, emploi et développement économique, pilotage et intercommunalité, leurs travaux balayent l'ensemble de ces domaines d'intervention. Et si l'hétérogénéité des données doit rendre prudent sur les leçons à tirer, elle est riche d'enseignements sur l'évolution des contrats de ville et ses limites.

Promoteur de l'innovation

Les réalisations suscitées par les contrats de ville ont été nombreuses. Sur le terrain, ce sont par exemple, la mise en place d'équipes emploi-insertion dans le cadre des PLIE, de cellules de veille dans les champs de l'éducation ou de la prévention de la délinquance. Cependant parmi les domaines d'intervention des contrats de villes, les actions à caractère économique ou créatrices d'emplois n'ont pas toujours reçu le soutien escompté, bien que ce thème ait été affiché comme une priorité. La majorité des actions engagées relève plus de l'insertion sociale (acquisition de pré-requis par les bénéficiaires) que de l'insertion professionnelle (accès à l'emploi, formation professionnelle) ou du développement économique.

> La majorité des actions engagées relève plus de l'insertion sociale que de l'insertion professionnelle ou du développement économique.

Au-delà de ces réalisations, les contrats de ville ont révélé bien d'autres effets positifs : la capacité des acteurs à se coordonner, « l'effet levier » qu'ils peuvent avoir sur les autres crédits de droit commun, et leur rôle de « promoteur de l'innovation » par leur soutien financier aux expériences-pilotes menées en majorité par les associations ou les médiateurs des quartiers.

À l'observation, il est difficile de mesurer l'impact direct de ces réalisations sur la vie des habitants ou l'évolution des quartiers, faute d'outil d'évaluation adapté. Mais l'étude dégage un vrai facteur de réussite : les actions menées dans le cadre des contrats de ville ont créé de nouvelles dynamiques à partir du moment où les objectifs étaient précis et partagés.

Ambition freinée

L'étude met ainsi le doigt sur la principale faiblesse du contrat de ville : il n'a pu devenir le grand rassembleur des politiques de droit commun qu'il aurait dû être. Et parallèlement, avec la montée en puissance des communautés d'agglomération, l'ambition d'en faire l'outil de territorialisation des politiques publiques a fortement été freinée.

C'est donc un bilan mitigé que dresse ce rapport : il salue à la fois la diversité des actions menées, mais souligne les limites du dispositif, les obstacles qui n'ont pu être contournés et qui ont creusé l'écart, au fil des années, entre les objectifs initiaux et les réalisations.

En six ans, la situation a évolué. La compétence « politique de la ville » est en train d'échoir aux communautés d'agglomération. Alors que les contrats de ville sont en discussion, les enseignements de cette synthèse sont plus que jamais d'actualité : redéfinir clairement les objectifs et les soutenir par une volonté politique forte. •

Pour en savoir +

La synthèse nationale des évaluations à mi-parcours des Contrats de ville 2000-2006 est structurée autour de quatre thèmes clés - éducation, prévention de la délinquance / sécurité, insertion, emploi et développement économique, pilotage et intercommunalité. Elle est disponible sur la base de données I-ville : http://i.ville.gouv.fr - avril 2005.

VU POUR VOUS

ÉCONOMIE

Les zones franches urbaines : bilan 2003

La Dares (Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques) dresse un bilan des ZFU en 2003. Près de 8 400 salariés ont été recrutés par des établissements implantés en ZFU (+6 % par rapport à 2002). L'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont les régions qui recrutent le plus. Sept salariés sur 10 sont des hommes, près de la moitié a moins de trente ans, et 30 % sont sans qualification. Il s'agit souvent de postes d'ouvriers, très majoritairement, de contrats stables. Les secteurs concernés : la construction et les services aux entreprises.

Les zones franches urbaines en 2003 : un dynamisme impulsé par la vigueur des nouvelles implantations, In Premières Informations et Premières Synthèses, www.travail.gouv.fr (rubrique études/études)…

EMPLOI

Les difficultés des étrangers

La Dares publie une étude sur les difficultés des étrangers sur le marché du travail, à partir de l'analyse de 1650 quartiers. L'enquête montre qu'à qualification égale, les étrangers non ressortissants de l'Union européenne sont plus exposés au chômage dans certains quartiers, notamment les zones urbaines sensibles.

Les difficultés des étrangers sur le marché du travail : effet nationalité, effet quartier ?, In Premières Informations et Premières Synthèses, étude de la Dares, avril 2005, www.travail.gouv.fr (rubrique études/études).

OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES

© C. JUMEAU / DIV

CHÔMAGE DES JEUNES

“ Les jeunes des ZUS : une transition difficile entre l’école et l’emploi ”

PHILIPPE CHOFFEL, RESPONSABLE DU SECRÉTARIAT DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES (ZUS)

Le rapport 2004 de l’Observatoire indique que les jeunes des ZUS souffrent d'un taux de chômage plus élevé que les autres jeunes. Pourquoi ?
L’une des raisons tient sans doute à l’accès à l’éducation. Ces jeunes arrêtent plus tôt leurs études. Certes, entre 15 et 19 ans, la proportion de jeunes en cours d’études est quasi la même sur tout le territoire. Mais entre 20-24 ans, les jeunes vivant en ZUS ne sont plus que 31 % à poursuivre leurs études, contre 42 % dans le reste des villes. Sortant du système éducatif plus tôt, avec des diplômes souvent moins élevés, ils sont confrontés plus vite au marché de l’emploi... et donc au chômage. Autre constat : 33 % des 20-29 ans habitant en ZUS ont arrêté leur scolarité sans pour autant avoir un emploi (ils sont au chômage ou inactifs), contre 20 % dans le reste des villes. Les populations fortement discriminées ou à faible niveau de qualification, auxquelles ces jeunes appartiennent, ont tendance à rester en dehors du monde du travail : elles sont découragées ou pas suffisamment motivées par les emplois auxquels elles pourraient accéder.

Les jeunes diplômés s’en tirent-ils mieux que les autres ?
En général, une bonne formation protège davantage du chômage. Ce constat vaut pour les ZUS où près de 11 % des titulaires d’un Bac + 2 sont en chômage en 2003, contre 18 % pour ceux qui ont un niveau Bac.

Mais il y aurait de fortes différences selon le sexe...
En ZUS, un fort « capital scolaire » protège moins les hommes que les femmes. Les femmes diplômées (niveau licence ou plus), qu’elles vivent en ZUS ou dans un autre quartier, connaissent un taux de chômage de 8 à 9 %. Avec pourtant le même niveau d’étude, un homme aura deux fois plus de risques d’être au chômage s’il vit en ZUS : 15 % contre 7 % dans le reste de l’espace urbain. Mais la nature de l’emploi n’est pas ici prise en compte. Rien ne dit que ce meilleur accès à l’emploi des femmes vivant en ZUS ne s’accompagne pas d’une plus grande déqualification ou précarité d’emploi. Par ailleurs, une étude de la DARES a révélé qu’à qualifications égales, le simple fait d’habiter en ZUS allongeait de 10 % le temps de la recherche d’emploi. Les interprétations de cet handicap sont multiples : discriminations à l’embauche, ressources moindres pour la recherche d’emploi...

En ZUS, les jeunes sont aussi très tributaires des variations du marché de l’emploi...
Oui. Durant la crise des années 1990, ils ont été plus victimes du chômage que leurs aînés actifs. Inversement, l’embellie de la fin des années 90 leur a plus profité. A partir de 2000, la hausse du chômage les a à nouveau touchés en premier. Cela s’explique sans doute par le fait que ces jeunes connaissent une grande flexibilité d’embauche. Ils sont particulièrement nombreux à être recrutés sous CDD, en interim ou dans des contrats d’emplois aidés.

Contact
mél. : observ-zus@ville.gouv.fr

12 %

des 15-24 ans vivant en ZUS étaient au chômage en 2003 contre 7 % sur l’ensemble du territoire métropolitain. Cela représente 37 % des jeunes actifs en ZUS, contre 21 % en France.

Publications

Villes et toxicomanies

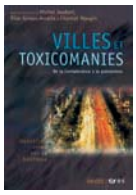

Michel Joubert, Pilar Giraux-Arcella et Chantal Mougin (sous la direction de), De la connaissance à la prévention, Questions vives sur la banlieue, coll. Obvies, Erès, juin 2005, 30 €, 415 p.

L’ouvrage analyse les logiques de consommation de drogues illicites dans les grandes villes, en tenant compte de la spécificité des contextes urbains, sociaux et culturels et notamment de celui des quartiers populaires. Sociologues, ethnologues et intervenants de terrain confrontent leurs réflexions pour réduire les risques et développer des stratégies de prévention adaptées.

Gestion de proximité et démocratie participative

Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer (sous la direction de), éd. La Découverte, juin 2005, 28,5 €, 320 p.

Dans le contexte actuel de remise en question de la politique traditionnelle, la « démocratie de proximité » ou « démocratie participative » semble la solution favorisant à la fois une nouvelle légitimité politique et une modernisation de la gestion publique locale. Qu’en est-il dans la réalité ? Cet ouvrage collectif propose une comparaison internationale des dispositifs adoptés.

Prévenir l’exclusion scolaire et sociale des jeunes / une approche franco-britannique

Danielle Zay, Editions PUF, Coll. Education et formation, juin 2005, 25 €, 328 p.

Les statistiques de l’Union européenne montrent que l’exclusion scolaire et l’exclusion sociale sont liées. L’insertion sociale dépend de l’insertion professionnelle, qui est d’autant mieux assurée que le niveau de diplôme est élevé.
Mais les statistiques jettent aussi un doute sur le rôle que l’école peut jouer dans la prévention de l’exclusion sociale des jeunes.
La recherche menée par des universitaires et des professionnels dans deux régions défavorisées en France et en Angleterre vise à repérer les pratiques et les dispositifs susceptibles d’aider les jeunes marginalisés.

EMPLOI

Il y a cinq mois, l'ANRU s'est dotée d'une Charte nationale d'insertion. De quoi s'agit-il exactement ?

© PATRICIMO J.C. / URBA IMAGES SERVER

L'objectif de cette charte est d'augmenter le taux d'emploi des populations des quartiers défavorisés, notamment dans le cadre des opérations de rénovation urbaine. Obligatoire, elle impose aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage signataires de conventions de rénovation urbaine avec l'ANRU de réserver une part des emplois dégagés par les opérations urbaines aux habitants des ZUS. Ils s'engagent à leur accorder 5 % du nombre total des heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement financés par l'ANRU. Ce chiffre s'élève à 10 % pour les emplois créés par la gestion urbaine de proximité. Afin d'atteindre ces objectifs, un plan local d'application de la charte est établi, qui intègre dans une « structure opérationnelle » les maîtres d'ouvrage, le préfet et les structures locales d'insertion professionnelle... Après avoir établi un diagnostic sur la situation locale, et informé la population du quartier sur le dispositif, l'ensemble des partenaires s'engage à aider les entreprises à embaucher localement, que ce soit en les mettant en relation avec les candidats ou en instaurant des plans de formation. La charte invite les maîtres d'ouvrage à exploiter « les possibilités offertes par le cadre de la commande publique » pour permettre aux demandeurs d'emploi des ZUS « d'accéder à des emplois durables de qualité ». Cette incitation à l'embauche locale n'est pas pour autant discriminatoire, puisque d'une part elle est prévue par le Code des marchés publics et que, d'autre part, la charte précise que les entreprises restent libres d'adopter les formes d'insertion qui leur conviennent le mieux.

REPÈRES

Textes législatifs

Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, du 1er août 2003, (art. 10) : l'ANRU adoptera une charte d'insertion qui intègre dans le programme de rénovation urbaine « les exigences d'insertion professionnelle des habitants des zones urbaines sensibles ».

Article 14 du code des marchés publics (CMP) : « la définition des conditions d'exécution d'un marché dans les cahiers des charges peut viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion ».

Article 30 du CMP : possiblité d'allouer une partie du marché à des structures d'insertion agréées par le Comité départemental de l'insertion par l'activité économique.

Site internet

La charte nationale d'insertion : www.anru-documents.com/pdf/Chartenationaledinsertion.pdf

REPÈRES

Texte législatif

Le 1er août 2001, la loi organique n°2001-692 relative aux lois de finances (LOLF) est promulguée. Le 1er janvier 2006, l'ensemble de la LOLF entrera en application.

Site internet

Retrouvez l'actualité de la LOLF et les documents de préfiguration des projets annuels de performance sur www.minefi.gouv.fr/lolf

Un site pédagogique : www.ladocfrancaise.gouv.fr/dossier_actualite/constitution_financiere

FINANCES PUBLIQUES

Le 1er janvier 2006 entrera en vigueur la réforme budgétaire (LOLF). Quels changements cela entraînera-t-il, en particulier, pour la politique de la ville ?

Révolution dans les finances publiques : la LOLF (loi organique portant réforme des lois de finances), bouleverse les règles de gestion de l'Etat. On passe d'une « culture de moyens » à une « culture de résultats ». Objectif : améliorer l'efficacité de la dépense publique. La loi instaure ainsi une comptabilité, fondée sur un contrôle accru des résultats obtenus. Des objectifs précis seront fixés aux administrations, et réévalués régulièrement. Les gestionnaires des administrations publiques devront rédiger des « rapports annuels de performance », joints aux lois de finance votées par le Parlement. Cela favorisera la responsabilisation des gestionnaires et la transparence de la gestion budgétaire. En pratique, la comptabilité de l'Etat - qui tenait compte du seul paiement des dépenses budgétaires et encaissement des recettes - sera remplacée par une comptabilité générale - qui comprendra la situation patrimoniale de l'Etat (ce qu'il possède et ce qu'il doit) - et par une comptabilité d'analyse, qui garantit au Parlement une meilleure lisibilité du budget. Autre nouveauté : les budgets ministériels ne seront plus structurés en 850 chapitres mais en 150 programmes, dotés d'indicateurs plus précis. Cela permettra de rassembler les dépenses et de mieux appréhender le coût des actions. La politique de la ville est bien évidemment concernée par la LOLF. Un document de préfiguration des projets annuels de performances a été réalisé par la DIV et le ministère de l'Equipement. Y sont détaillés les quatre programmes concernant la politique de la ville : rénovation urbaine, équité sociale et territoriale, aide à l'accès au logement, développement et amélioration de l'offre de logement.

Télex

Azouz Begag, attributions

© BENOIT GRANIER / MATIGNON

Selon le décret du 23 juin, le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances, anime l'action du Gouvernement « en faveur de l'égalité des chances et promeut les mesures destinées à faire disparaître les discriminations, notamment en matière d'éducation, d'emploi, de santé et d'accès aux responsabilités dans la société ». Pour l'exercice de ses attributions, il dispose notamment de la DIV.

La Halde dans ses murs

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) a été officiellement installée le 23 juin, par le Président de la République. Présidée par Louis Schweitzer et dirigée par Marc Dubourdieu, la Halde se trouve 11 rue St-Georges (Paris-9e). Ses missions : traiter des cas de discriminations dont elle est saisie, ou s'auto-saisit et assurer la promotion de l'égalité.

Contact : 08 1000 5000.

Ville-Vie-Vacances

L'Etat consacre cette année 10 millions d'euros au programme Ville-Vie-Vacances. Ce programme permet aux jeunes vivant dans des quartiers sensibles de bénéficier d'un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi qu'une prise en charge éducative. Les trois priorités de cette année : il s'agit de mettre l'accent sur les projets éducatifs ; renforcer la participation des jeunes filles (qui ne représentent que 35 à 40 % des effectifs) ; renforcer la prise en charge des jeunes les plus en difficulté grâce à la participation des services de prévention spécialisée et des conseils généraux.

Place publique junior

La 6e édition du festival Place publique junior se tiendra à Aix-en-provence, du 18 au 20 novembre 2005. Rendez-vous de « l'engagement des jeunes dans la Cité », l'événement propose aux moins de 25 ans d'y présenter leur action, d'animer des ateliers et de débattre sur le thème : « J'rentr'pas dans les cases ». 400 jeunes de toute la France sont attendus. Date limite de candidature : 30 septembre 2005.

Contact : Association française des petits débrouillards, 01 40 05 75 57.

4e édition de Talents des cités

© C. TIMBAUD / DIV

La 4e édition de Talents des Cités est lancée. Toute personne de moins de 40 ans ayant un projet d'entreprise ou venant de créer son activité en zone urbaine sensible peut concourir. L'objectif : valoriser les jeunes entrepreneurs des quartiers; favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté, l'insertion professionnelle des personnes en difficulté; créer des partenariats entre l'entreprise et l'économie solidaire... Talents des Cités est une initiative du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement avec la DIV, co-organisé avec le Sénat, la Caisse des dépôts et le Réseau des boutiques de gestion. Date limite de candidature : 30 août.

www.talentsdescites.com

Europe : mobilisation pour les fonds structurels

Quel est l'avenir des subventions que l'Union européenne verse aux régions, et notamment, aux régions les plus pauvres ? Alors que le débat s'intensifie sur la répartition des fonds structurels pour la période 2007-2013, 250 représentants de 22 Etats et 100 villes ont adopté une déclaration commune en faveur du développement des villes, les 8 et 9 juin, à Saarbrück (Allemagne). Initiée par les réseaux Urban français, austro-allemand - qui regroupent des quartiers en difficulté subventionnés par l'UE - et le programme d'échange Urbact, les participants ont milité pour le maintien des acquis des programmes Urban : une approche innovante qui intègre le renouvellement urbain, le développement économique, social, éducatif, l'intégration... ;

© ENGEL G. / URBA IMAGES SERVER

un partage de compétences entre l'Etat et la région; une implication accrue des citoyens et acteurs locaux ; une simplification de l'évaluation des actions. Le réseau réclame par ailleurs une sélection de villes et de zones éligibles, tout en envisageant la possibilité de coopérations entre la ville et sa périphérie, ou à l'échelle de l'agglomération. Enfin, il appelle au renforcement national et européen d'échange d'expériences. Cette déclaration est « *positive* », a estimé Danuta Hübner. La commissaire européenne pour la politique régionale a rappelé « *qu'agir sur l'environnement physique, économique et social des quartiers en crise est une nécessité pour leur développement* ».

La Déclaration de Saarbrück : http://www.urban-france.org

TEXTES OFFICIELS

Décret n°2005-693 du 23 juin 2005 relatif aux attributions déléguées au ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances [M. Azouz Begag].

Décret n°2005-670 du 16 juin 2005 relatif aux attributions du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Décret n°2005-637 du 30 mai 2005 relatif aux caisses des écoles et modifiant le code de l'éducation.

Décret n°2005-557 du 27 mai 2005 modifiant le décret portant délimitation des zones franches urbaines.

Circulaire du 13 juin 2005 sur le dispositif de la réussite éducative - Programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale.

Circulaire du 31 mai 2005 relative à la dérogation prévue de l'article 6 de la loi d'orientation du 1er août 2003.

Circulaire n°DGAS/DPM/DIV/DGEFP/DGUHC/2005/223 du 11 mai 2005 relative à la mise en œuvre de chartes territoriales de cohésion sociale.

lettre-électronique
ville.gouv.fr
abonnez-vous

Un jeudi sur deux, la lettre d'information électronique de la DIV vous propose de retrouver : l'actualité de la politique de la ville, les nouveautés du site internet VILLE.GOUV.FR, et notamment du centre de ressources de la DIV, les colloques, les manifestations et les formations de la politique de la ville, une sélection de livres et de sites internets, les nominations et offres d'emploi. L'abonnement est gratuit.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA VILLE

LA LETTRE DE LA DIV
Directeur de la publication : Robert Deville - **Rédactrice en chef :** Caroline Hamon - **Rédaction :** Jonathan Desoindre, Corinne Gonthier, Caroline Hamon, Sandrine Picone - **Maquette :** Etienne Loupiac - **Iconographie :** Stéphanie Lemoine - **Conception :** L'Agence Citizen Press - **Imprimé en France par :** Imprimerie Moderne de l'Est - **Routage :** Fret Rapide - **Dépôt légal :** juin 2005 - **N° de commission paritaire :** 0306 B 01838 - **ISSN :** 1280-4134 - Abonnement par Fax au 01 49 17 47 01.
Délégation interministérielle à la Ville
194, avenue de Président Wilson
93217 Saint-Denis La Plaine - Tél. : 01 49 17 46 46
http://www.ville.gouv.fr

LA LETTRE DE LA DIV • N°104 • JUIN-JUILLET 2005

Angoulême : les habitants des quartiers ont la parole

© PATTACONI J.C. / URBA IMAGES SERVER

Depuis un an et demi, des habitants des quartiers d'Angoulême se réunissent chaque semaine, autour de deux sociologues, pour parler de la vie dans leur quartier et de l'évolution de la société

Ce jeudi soir, une dizaine de jeunes femmes des quartiers d'Angoulême (Basseau, Ma Campagne, La Grande Garenne) sont au rendez-vous, comme chaque semaine, autour des sociologues Didier Lapeyronnie et Laurent Courtois. Après un bilan rapide des séances précédentes, le mariage, la religion, la sexualité et les relations avec les parents sont, ce soir-là, au cœur de la discussion. Sans détour, Samia, Fathia, Marie, Rachida, Eléonore... racontent leur propre expérience et ce qu'elles imaginent de leur vie future. Pour la plupart des jeunes femmes de culture musulmane qui sont présentes, la religion tient une place centrale. Presque toutes espèrent être mariées dans les années qui viennent. Et pas avec un garçon de la cité. Pour Didier Lapeyronnie, le contraste entre les hommes et les femmes est d'ailleurs saisissant : « *Les garçons sont dominés par leur rapport à l'autre, leur identité, la notion de race, et ils ont tendance au repli sur le quartier. A l'inverse, les filles sont toujours dans un rapport à elles-mêmes et se projettent en dehors du quartier. En conséquence, les garçons expriment leur religion de façon communautaire et dans une certaine hostilité à la société ; les filles, plutôt dans le cadre d'un projet individuel et personnel* ».

Adultes, jeunes filles, jeunes garçons... ils sont environ 70 à participer à ce travail de parole collective depuis un an et demi et ils ont toujours fait preuve d'une grande assiduité. « *Ce qui me frappe le plus c'est la soif qu'ils ont de parler, d'être écoutés et d'être pris au sérieux. Ils sont ravis d'être là car la parole est libre. En tant que sociologues, on n'a rien à leur proposer et on ne leur fait pas la morale ; ils expriment ainsi ce qu'ils ont rarement l'occasion d'exprimer. Toutes les interprétations sociologiques que nous faisons ensuite sont discutées à l'intérieur du groupe. C'est un travail totalement collectif* », explique le sociologue. Pour favoriser la prise de parole, un interlocuteur extérieur est présent à chaque séance : plutôt que de demander aux membres du groupe ce qu'ils pensent de la police, un commissaire de police est invité ; pour parler d'école, c'est un directeur d'établissement qui est venu et sur la justice, un juge. « *Le moment le plus fort a été la venue du maire : les habitants étaient très surpris de le voir se déplacer spécialement pour eux et de pouvoir l'interpeller directement durant deux heures*, poursuit Didier Lapeyronnie. *Ils se sont sentis valorisés. Ce fut la même chose avec le député venu à deux reprises pour parler de politique* ». Si la démarche bénéficie d'un réel soutien notamment de la part du maire d'Angoulême et du député de circonscription, elle suscite parfois de la méfiance. « *La parole des habitants peut faire peur,* conclut le sociologue, *pourtant ce type de débat démocratique a manifestement un effet extrêmement positif sur les gens* ». Si tout se passe bien, ce travail de recherche s'achèvera en fin d'année avec d'autres groupes à Bordeaux et Paris, et doit être publié courant 2006. •

Enquête sur la ghettoïsation

Les groupes de parole réunis par Didier Lapeyronnie et Laurent Courtois à Angoulême s'inscrivent dans le cadre d'une recherche engagée depuis 2003 sur la ghettoïsation de la vie sociale dans les quartiers. Cette recherche s'appuie sur des méthodes sociologiques classiques d'entretiens individuels et de témoignages collectifs d'habitants qui, en groupe, sont invités à relier les situations qu'ils vivent avec l'évolution de la société. Durant les séances, les sociologues interviennent régulièrement pour réfléchir avec eux sur ce qui se dit. A Angoulême, 70 personnes ont été réunies en 5 groupes (2 de garçons, 1 de jeunes filles, 2 d'adultes).